

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 3 février à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Zoé DA CONCEICAO

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Z. DA CONCEICAO, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU, M. SARTON pouvoir V. MOUCHET.

Date de convocation du conseil municipal : 28/01/2025

.....
Délibération N° 2025-02-03 : Voirie RD183/Bellevue – autorisation de signature de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien du conseil départemental

Rapporteur : Monsieur Stéphane Marty, adjoint délégué aux travaux

Monsieur le maire présente la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien proposée par le département de la Haute-Savoie relative à l'aménagement de sécurité sur la route de Bellevue /RD183.

Cette convention a pour objet de définir entre le département et la commune, les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, de déterminer la maîtrise d'ouvrage, de répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service de ce projet routier.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de celle-ci, étant précisé que la signature par toutes les parties doit se faire impérativement avant la signature des marchés avec les entreprises.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de monsieur le maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** la convention à intervenir d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le département de la Haute-Savoie relative à l'aménagement de sécurité sur la route de Bellevue/RD183 ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention et tout autre document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance

La Secrétaire de Séance,
Zoé DA CONCEICAO

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

